

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Lille  
Siège :  
Métropole européenne de Lille  
1 rue du Ballon  
59034 LILLE cedex

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Bureau du 4 juin 2015

Délibération du Bureau n°01-2015

PRÉFECTURE DU NORD

01 JUIL. 2015 15

ARRIVÉE

### **Objet : DEMANDE DE DEROGATION POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION DE ZONES À URBANISER AU TITRE DU L.122-2 ET L.122-2-1 DU CODE DE L'URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME D'ENNEVELIN**

Le jeudi 4 juin deux mille quinze à quinze heures trente, le Bureau du Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salon des peintres, sous la présidence de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, Vice-président.

#### **Titulaires présents :**

Messieurs M. BORREWATER, P. DAUBRESSE, L. FOUTRY, C. GRAS, B. HAESBROECK,

#### **Titulaires excusés :**

Messieurs D. CASTELAIN, N. LEBAS

**Convocation au Bureau du Comité syndical et affichage :** 29 mai 2015

**Nombre de membres du Bureau :** 7

**Publiée le :**

Siège social : Métropole européenne de Lille - 1 rue du Ballon - CS 50749 - 59034 LILLE cedex

Siège administratif : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover - 59000 LILLE - Tél. 03.20.63.33.50 / Fax 03.20.63.73.99

[scot-lille@adu-lille-metropole.org](mailto:scot-lille@adu-lille-metropole.org) / [www.scot-lille-metropole.org](http://www.scot-lille-metropole.org)

Toute correspondance est à envoyer au siège administratif, à l'attention de Monsieur le Président.

**Rapport de Monsieur le Président**

Par délibération du 17 février 2015, la commune d'Ennevelin (1000 ha, 2 142 habitants) a prescrit la modification de son document d'urbanisme approuvé le 20 décembre 2006. Une première modification avait précédemment eu lieu en janvier 2010.

Certains changements de zonages sont soumis à une demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation selon les articles L.122-2 et L.122-2-1 du Code de l'urbanisme.

Il s'agit de :

- La modification du zonage 2Au en 1Au de la zone nord (habitat) : 3,2 ha
- La modification du zonage 2Au en 1Au de la zone sud (habitat) : 2,16 ha
- La modification du zonage 2Aue de la zone économique : 12,7 ha en 1Aue et 12,1 en 2Aue (24,8 ha au total)

L'ouverture des zones à l'urbanisation s'appuie sur deux arguments :

- créer de nouveaux logements dans des secteurs contigus à l'urbanisation actuelle de la commune,
- permettre le développement d'une zone d'activités au sud de la commune en continuité avec la zone d'activités de la Planque d'Ennevelin et de Pont à Marcq, le long de la rocade de contournement de Pont-à-Marcq

**Tableau récapitulatif du compte foncier de la commune d'Ennevelin en hectares**

	Zones urbaines	Zones à urbaniser (1Au)	Zones à urbaniser différées (2Au)	Zones agricoles	Zones naturelles
PLU 2010					
PLU 2015	108,72	20,06	12,1	775,8	85,16
Évolution	-	+ 17,67	- 17,67	-	-

**Éléments positifs à souligner :**

- L'analyse du projet ne révèle pas d'impacts sur les éléments à prendre en compte en matière de trame verte et bleue et de continuités écologiques.
- Les zones mixtes envisagées au nord et au sud de la commune représentent moins de 6 ha. Elles sont situées en continuité de l'urbanisation.

- La zone d'activités envisagée est un projet porté par la Communauté de communes de Pévèle Carembault.
- La nouvelle rocade, qui décharge le trafic du centre-bourg de Pont-à-Marcq, assure la desserte routière de la zone

#### Des réserves :

- Les efforts proposés en matière de densité (passer de 8,2 à 9 logements à l'hectare) paraissent trop en deçà des ambitions portées sur l'ensemble du territoire SCOT et obèrent les disponibilités foncières de la commune au risque de ne pouvoir répondre aux besoins d'habitat à moyen et long terme.
- Aucune précision n'est donnée concernant l'aménagement du secteur de la zone d'activités.
- En matière de consommation foncière, l'impact sur les terres agricoles est surtout notable au sud de la commune (24,8 ha). Il s'agit d'un développement en continuité de la zone d'activités de la Planque déjà existante, mais la future zone d'activités engage l'urbanisation à l'est de la voie de contournement, qui servait jusqu'à présent de limite à l'urbanisation. L'impact des véhicules induit par la création d'une zone d'activité dans la continuité de la zone d'activité de la Planque n'est pas estimé. Aucune desserte en transports en commun n'existe, le dossier ne comporte pas d'indication sur les solutions envisagées.
- La taille relativement importante de cette zone invite à placer son développement dans une réflexion d'échelle intercommunale, telle que la stratégie foncière actuellement menée par la Communauté de Communes Pévèle-Carembault, sachant que sa programmation n'est pas déterminée (des études CCIGL sont prévues sous condition du changement de zonage du PLU).
- La zone au nord de la commune se situe en limite proche de la ligne haute tension.

#### Éléments de contexte :

Un protocole d'accord entre la Communauté de communes Pévèle – Carembault, les communes de Pont-à-Marcq et Ennevelin et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille est en cours d'élaboration en vue de la création d'un nouveau parc d'activités.

La Commission départementale de consommation des espaces agricoles a examiné le projet de modification de PLU d'Ennevelin le 23 avril 2015. Le dossier a reçu un avis défavorable compte tenu du manque de données pour analyser l'impact du projet.

L'un des éléments argués contre le projet de zone économique existante concerne l'urbanisation de terres agricoles au-delà de l'infrastructure routière (contournement routier de Pont-à-Marcq) considérée comme limite à l'urbanisation (cf. avis CDCEA du 19 mars 2015 – projet CDAC Envain Matériaux à Pont-à-Marcq)

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

PRÉFECTURE DU NORD

01 JUIL. 2015

15

Le dossier a été réexaminé (à la demande du maire) lors de la commission du 28 mai 2015 et a conduit à un nouvel avis défavorable de la CDCEA. Celle-ci estime que l'acceptation d'une telle zone, par une procédure dérogatoire à l'urbanisation, n'est pas justifiée par l'avancement ou l'urgence du projet (pas d'étude de programmation ou de faisabilité), mais par la seule nécessité d'éviter avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain le reclassement en terres agricoles de ces zones en raison de l'absence d'urbanisation de ces secteurs depuis 9 ans.

## Décision proposée :

Considérant que l'urbanisation envisagée

- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,
- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,

Les membres du Bureau du Comité syndical accordent la dérogation d'ouverture à l'urbanisation de la commune d'Ennevelin, sous réserves

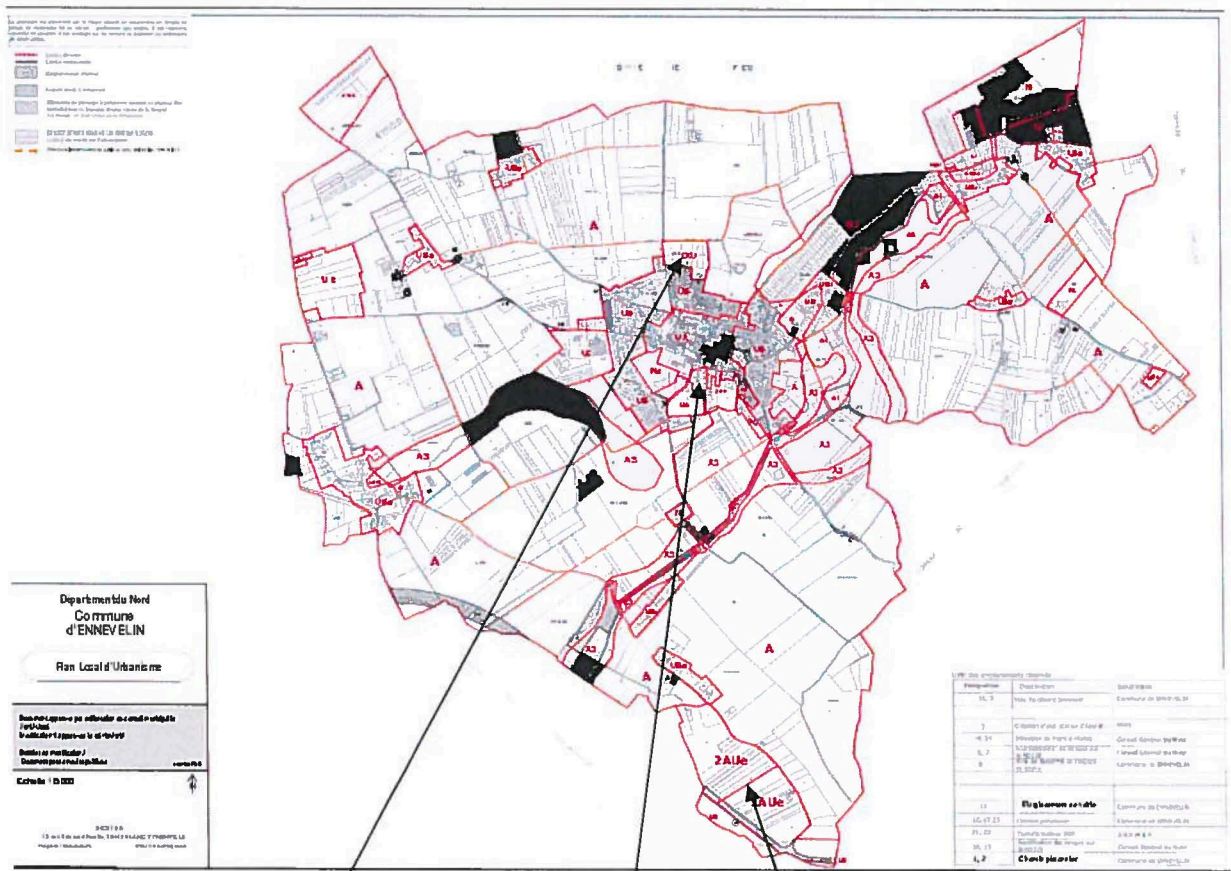
- d'une réflexion sur l'usage économe de l'espace, y compris et notamment au sein de la future zone d'activité, et dans le respect du contexte urbain et du cadre paysager,
- d'une inscription des projets et plus particulièrement celui de cette zone d'activité dans le cadre d'une stratégie foncière globale à l'échelle de la communauté de communes Pévèle Carembault qui alimentera l'élaboration du SCOT, en recherchant l'équilibre entre les besoins en matière de développement urbain, de protection des espaces agricoles et du maintien de l'activité agricole ; les choix récents de la commune seront retenus dans le cadre de l'élaboration du SCOT et des arbitrages à prendre en matière de compte foncier du SCOT pour les 20 ans à venir.

La décision prise par le bureau sera transmise au Maire de la commune.

**Damien CASTELAIN**

Président du Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE



**Département Nord**  
**Commune d'ENNEVELIN**  
**Plan Local d'Urbanisme**  
 Document approuvé par délibération du conseil municipal du 12/06/14  
 le 12/06/14 à 19h00 en séance publique.  
 Délivré en 10 exemplaires /  
 Document communiqué par la commune d'Ennevelin

Intitulé	Désignation	Code
15, 5	Ville de Lille Métropole	ENNEVELIN
1	Commune de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 31	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 7	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
8	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
13	<b>Équipement sportif</b>	ENNEVELIN
15, 17, 23	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 19	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 11	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 12	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 13	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 14	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 15	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 16	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 18	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 20	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 21	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 22	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 24	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 25	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 26	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 27	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 28	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 29	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 30	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 32	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 33	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 34	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 35	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 36	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 37	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 38	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 39	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 40	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 41	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 42	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 43	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 44	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 45	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 46	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 47	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 48	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 49	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN
15, 50	Interventions de Lille Métropole	ENNEVELIN

Zone nord

Zone sud

Zone économique

**PRÉFECTURE DU NORD**  
 09 - 1 JUL. 2015 09  
**ARRIVÉE**